

PROGRAMME DE FORMATION

**SAN41- Analyse de pratiques
professionnelles en secteur social**

Modalités de mise en œuvre :

Stage en présentiel

Public visé par la formation :

Personnel travaillant en secteur social ou médico-social

Prérequis nécessaires pour suivre l'action :

Aucun

Modalité d'accès à la formation :

Convention de formation

Objectifs opérationnels à atteindre en termes de compétences :

- Comprendre les processus engagés dans les relations interindividuelles professionnelles pour la mise en analyse de sa pratique professionnelle et conduire les salariés à modifier leur comportement professionnel
- Modifier son regard sur les situations vécues sur le terrain
- Favoriser l'analyse globale des situations rencontrées
- Travailler collectivement à la compréhension des situations rencontrées dans la pratique professionnelle

Objectifs pédagogiques :

- Se questionner sur une situation vécue en tant que professionnel à partir de situations concrètes vécues dans le cadre de l'activité professionnelle

Contenu et programme de la formation :

Evaluation des besoins des participants

Présentation des objectifs de la formation. Recueil des attentes des participants. Echange sur les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur activité

Acquisition ou approfondissement de connaissances et Analyse de la pratique

Les temps de formation s'organisent autour de 4 phases

- Exposé d'une situation
- Phase d'analyse des éléments engagés dans la situation
- Phase d'éclairage des points sur lesquels l'équipe peut interagir rapidement

L'analyse de pratique professionnelle peut se définir par un lieu, un moment de questionnement en groupe sur sa pratique professionnelle, plus habituellement avec ses propres collègues de travail, ayant la même profession ou non. Elle vise à améliorer la relation au travail, à ses collègues, souvent aux cadres et à l'institution. Une posture professionnelle ainsi plus claire, plus sereine, plus solide, pourra bénéficier à tous et en première intention aux usagers eux mêmes.

Qu'est ce que l'analyse de pratique ? :

L'analyse de pratique est un questionnement sur une situation vécue en tant que professionnel à partir de situations concrètes vécues dans le cadre de l'activité professionnelle. Elle comporte différentes phases :

- énoncer la situation et ses éléments de contexte,
- décrire les processus mis en œuvre par les bénéficiaires et par les professionnels,
- identifier ce qui fait problème,
- analyser la problématique à l'aide de réflexions, de références, de modèles,
- proposer des axes de travail (*leurs modalités de mise en place réfèrent à un travail qui se décidera concrètement en équipe, incluant l'accord de l'institution*)
- retour sur, et évaluation, de la mise en œuvre des actions proposées (*en principe, il y aura aussi évidemment un retour et une évaluation au sein de l'équipe en réunion institutionnelle classique*)

Ce questionnement sur la situation en tant que professionnel demande, à minima, d'y inclure des éléments de son propre positionnement, voire de sa propre personnalité ou histoire. Ce type d'implication demande une réelle confiance entre les différents participants eux même et aussi avec l'analyste de pratique qui se manifestera par un sentiment de sécurité. Elle interviendra donc progressivement et ne peut être imposée, la confiance se faisant au fur et à mesure des sessions d'analyse de pratique.

De plus, l'analyse de pratique n'est pas à confondre avec une psychothérapie de groupe.

Car, si des éléments de sa propre personnalité, de sa propre histoire, ou de son propre positionnement culturel ou social sont évoqués, ils ne seront ni détaillés, ni investigués, ni spécifiquement travaillés au cours de la séance d'analyse de pratique.

Il existe aussi de l'analyse de pratique à un niveau institutionnel : il concerne plus spécifiquement une réflexion des cadres sur l'institution par rapport à sa structure et son organisation. Parfois dans une situation de redéfinition institutionnelle, l'ensemble du personnel peut être appelé à participer à une réflexion commune sous forme d'analyse de pratique.

Quelques règles de fonctionnement :

- **le respect de la confidentialité,**
Les propos tenus lors des séances d'analyse de pratique n'ont pas à être cités, ni utilisés en dehors de ce cadre là (sauf avec accord explicite de leur auteur). Transgresser cette règle, peut porter un préjudice parfois lourd à autrui. L'attention de chacun(e) est donc requise afin de respecter au plus près cette règle de confidentialité. *La seule exception est une mise en danger immédiate d'une ou de plusieurs personnes, entrant dans le cadre de la Loi.*
- **le non jugement,**
Souvent on entend dire « Si j'étais à sa place, (je ferais fait autrement) ». Mais si nous étions vraiment à la place de cette personne ... nous ferions exactement la même chose! Puisque chacun d'entre nous agit en fonction de qui il (ou elle) est, en fonction du contexte donné.
Par contre, il est possible et juste de dire comment, nous, nous ressentons et percevons les choses, à partir de nos propres références (usage du « je » à la place du « tu »).
Les différences de vécu, de conception, loin d'être un problème, sont une source de richesse des points de vue, un gage de non partialité, de non personnalisation des décisions ou postures. Elles garantissent une meilleure prise en charge des bénéficiaires ou usagers de nos institutions.
- **le respect du temps de parole de l'autre (y compris son silence)**
Chacun a son propre rythme et ses facilités ou non de prise de parole. La participation à un groupe réclame donc que les plus à l'aise laissent de la place à celles et ceux qui le sont moins, mais aussi à ses dernier(dernière)s de faire l'effort de prendre leur place au sein du groupe.

Encadrement de la formation :

La formation est encadrée par Nicolas BOURGUIGNON qui assure la coordination de l'équipe pédagogique et administrative. Il est garant du respect du programme prévisionnel défini

Qualité du ou des formateurs :

L'intervenant(e) a été sélectionné(e) dans le cadre d'un processus qualité spécifique (CV en annexe)
Il/elle possède une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine concerné, il/elle a suivi une formation en lien avec la thématique qu'il/elle enseigne et il/elle est reconnu(e) pour son expertise pédagogique

Moyens et méthodes pédagogiques :

Déroulement d'une séance type :

- retours d'expériences et échanges concernant des situations déjà évoquées,
- éventuels ajustements et autres propositions.
- un ou des participants proposent une situation concrète rencontrée dans le quotidien de leur vie professionnelle,
- les autres participants et l'analyste de pratique peuvent poser des questions de nature à préciser, éclaircir, approfondir la compréhension de la situation,
- les autres participants et l'analyste de pratique élaborent une réflexion autour du cas à partir de leurs propres expériences, connaissances, références, compréhension,
- l'analyste peut aussi amener des éléments d'étude à l'aide de modèles théoriques ou renvoyer à des références bibliographiques pour les mettre au profit de la situation évoquée,
- (parfois peuvent aussi être proposés des mises en situation ou exercices pratiques afin de mieux « sentir » et repérer certains éléments ou processus)
- des axes de travail sont alors envisagés,
- conclusion de la séance.

Suivi, évaluation de la formation :

QCM ou étude de cas/mise en situation

Validation et sanction de la formation :

Une attestation de stage est systématiquement remise à l'issue de la formation conformément aux dispositions réglementaires.

Durée de la formation et modalités d'organisation :

Durée : 30 heures - Séances de 3 heures

Horaires prévisionnels : A convenir

Lieu et moyens techniques : Dans vos locaux

Nombre de stagiaires : 8 participants maximum